

Secteur :	Services financiers
Sous-secteur :	Dépositaires centralisés pour la garde, la compensation et la liquidation d'actions
Classification de l'industrie :	
Type de réserve :	Droit d'établissement (article 13.5)
Ordre de gouvernement :	Central
Mesures :	Loi sur le marché des valeurs mobilières, Décret No. 8-2001, art. 139 (<i>Ley de Mercado de Valores, Decreto No.8-2001, Art.139</i>)
Description :	Les dépositaires pour la garde, la compensation et la liquidation d'actions au Honduras doivent être constitués en sociétés publiques.